

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Demande de subvention auprès de la DRAC : équipement informatique et fonds de livres pour la bibliothèque municipale de Launaguet

Délibération n° 2025.04.08.032

Rapporteur : Edith PAPIN-TOUZET

Madame Edith PAPIN TOUZET, Maire Adjointe, rappelle qu'au printemps 2025, une bibliothèque municipale à vocation éducative et culturelle ouvrira ses portes dans la commune de Launaguet.

Un projet qui s'inscrit dans la volonté de renforcer le lien social et de favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants.

Afin d'assurer un service de qualité aux habitants, nous sollicitons une subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériel informatique (ordinateur, logiciel de gestion, accès Internet) et pour la constitution d'un fonds documentaire varié et adapté à tous les publics et aux associations qui partageront ce local mutualisé.

L'évolution des usages et des attentes du public impose que notre bibliothèque soit équipée en matériel informatique. Il s'agit notamment de permettre l'accès à internet pour la consultation de documents numériques et de ressources éducatives, et la réalisation de recherches en ligne ; mais aussi l'acquisition d'un ordinateur pour l'installation d'un système de gestion de bibliothèque informatisé facilitant le prêt, la classification et la gestion des ouvrages.

Le montant de cette demande s'élève à **2573 euros HT**.

Afin d'attirer un public varié et de garantir une offre de lecture à la hauteur des attentes de nos habitants et de nos associations, la constitution d'un fonds de livres conséquent et diversifié est primordiale. Nous prévoyons d'acquérir des ouvrages jeunesse et adultes couvrant divers genres littéraires (romans, essais, BD, mangas, documentaires, etc.), mais aussi des ouvrages de référence en termes d'éducation et de parentalité, et des ouvrages spécialisés dans les activités de nos associations. L'enrichissement constant de ce fonds garantira une bibliothèque vivante et répondant aux attentes d'un public toujours plus large.

Le montant de cette demande s'élève à **12001,73 euros HT**.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de Affaires Culturelles de l'Occitanie concernant les volets susmentionnés.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 mars 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 16 AVR. 2025</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à O. DESPRINCE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

16 AVR. 2025

ID : 031-213102825-20250408-DEL.22025032-DE

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de Affaires Culturelles de l'Occitanie pour l'acquisition d'équipement informatique d'un montant s'élevant à 2 573€ HT, et d'un fonds de livres pour la future bibliothèque municipale d'un montant s'élevant à 12 001,73€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de Affaires Culturelles de l'Occitanie pour l'acquisition d'équipement informatique d'un montant s'élevant à 2 573€ HT, et d'un fonds de livres pour la future bibliothèque municipale d'un montant s'élevant à 12 001,73€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Marie-Claude FARCY
Secrétaire de séance,


Michel ROUGÉ
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 mars 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p> <p>16 AVR. 2025</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à O. DESPRINCE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>